



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°663) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE LOUDIERES, A
L'ASSOCIATION « DES NOTES ET DES PAS »**

**DÉCISION N° DM-21-059
EN DATE DU 24 FEVRIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « des notes et des pas » représentée par Madame Izabela BAUER-CONFRERE, en qualité de Présidente, et domiciliée, chez Anne Lamatelle-Meyer, 40 rue Joseph-Gaillard, 94300 VINCENNES, afin d'organiser en alternance deux ateliers de « Sensibilisation à la pédagogie Dalcroze », les mardis 6 et 13 octobre, 3, 10, 17 et 24 novembre, 1^{er} et 8 décembre 2020, 5, 12 19 et 26 janvier, 2 et 9 février, 2, 9, 16, 23 et 30 mars, 6 avril et 8 juin 2021 de 13 h 45 à 15 h 45 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec « des notes et des pas » représentée par Madame Izabela BAUER-CONFRERE, en qualité de Présidente, et domiciliée, chez Anne Lamatelle-Meyer, 40 rue Joseph-Gaillard, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle, afin d'organiser en alternance deux ateliers de « Sensibilisation à la pédagogie Dalcroze », les mardis 6 et 13 octobre, 3, 10, 17 et 24 novembre, 1^{er} et 8 décembre 2020, 5, 12 19 et 26 janvier, 2 et 9 février, 2, 9, 16, 23 et 30 mars, 6 avril et 8 juin 2021 de 13 h 45 à 15 h 45 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN